

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2021

Présents :

- ↪ Anthony Berceau
- ↪ Angélique Osmont
- ↪ Christelle Lavalley
- ↪ Christophe Dupont
- ↪ Elodie Cachet-Mallet
- ↪ Dany Duault
- ↪ Emilie Barrez
- ↪ Gilbert Montaigne
- ↪ Karine Beaussieux
- ↪ Laurent Montéléon
- ↪ Marc Chauvet
- ↪ Nathalie Leneveu
- ↪ Olivier Guérard
- ↪ Tommy Hery arrivé à 20h48
- ↪ Yohann Pesquerel arrivé à 21h45

Absents avec Pouvoir :

Béatrice Aillet a donné pouvoir à Christelle Lavalley

Absents :

Charlotte Avoine

Yves Lecordier

Michel Granger

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 14 membres élus présents en début de séance à 20h40

Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 mai 2021
- 2) Tarifs Salle des Fêtes pour les Associations
- 3) Télétransmission des actes : conventions
- 4) Bail de location Mme SOK-DARDE et M. PEYTAVIT
- 5) Baux de location : précisions sur les loyers émis jusqu'au 31/12/2020
- 6) Budget Annexe Camping - Salle des Fêtes : Décision modificative
- 7) Travaux
- 8) Séance à Huis Clos
- 9) Questions diverses

Article 1 -Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 juin 2021

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 03 juin 2021.

Article 2 -Nouveaux points à l'ordre du jour :

1. Legs de M. PATIN

Maître Nelly Le Clerc informe la mairie que M. PATIN, décédé en janvier, a fait un testament dans lequel il lègue à la commune la somme de 5 000 €. En contrepartie, il demande à la commune de fleurir sa tombe 2 fois/an (aux fêtes des Rameaux et la Toussaint) et de faire effectuer le nettoyage de son tombeau pendant 50 ans.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce legs et les obligations qui figurent dans le testament de M. PATIN. (Vote : 14/14)

Arrivée de Tommy Hery

2. Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière

Il a été demandé un devis à Modularis pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière. Le coût annuel est de 100 € et le coût de la formation initiale est de 150 €.

Ce logiciel permettra d'avoir sur l'ordinateur les plans des cimetières avec les noms des concessionnaires sur les emplacements.

La recherche de l'emplacement d'une concession, qui pourra se faire par propriétaire, sera plus facile.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'acquisition de ce logiciel (Vote : 15/15)

3. Remplacement copieur Vaubadon

Un devis d'un montant de 3 060€ est proposé par le prestataire. La collectivité ne souhaite pas renouveler une location d'un photocopieur multifonction. M. le Maire souhaite faire l'acquisition d'un ordinateur ainsi que d'une nouvelle imprimante pour un coût moins élevé.

4. Courrier de Maëlys Maraine

M. le Maire fait lecture d'un courrier, agrémenté de photos, envoyé par Maëlys Maraine proposant l'aménagement d'un parc. Malheureusement, à ce jour, il n'est pas possible d'aménager un parc avec rivière sur le territoire communal.

Article 3-Tarif salle des fêtes pour les Associations :

La Trésorerie demande de faire un point sur les conditions de location des salles des fêtes aux Associations et d'acter par délibération.

La commune procède de la façon suivante pour les Associations :

- Gratuit 1 week-end dans l'année puis location à 50 € le week-end
- Gratuit la semaine (du lundi au jeudi)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les conditions de location (Vote : 15/15)

Article 4-Dématérialisation transmission des actes administratifs :

Nous souhaitons adhérer à la télétransmission des actes vers la Sous-Préfecture.

Pour cela, la mairie doit signer une convention de télétransmission avec le Sous-Préfet, et pour la partie technique signer un contrat avec un télétransmetteur homologué par le Ministère de l'Intérieur (acquisition d'un certificat et abonnement pour transferts).

Exemple de tarifs :

Devis Dematis : certificat clé USB : 238.80 € TTC pour 3 ans

Abonnement transferts : 300 € TTC/an contrat de 3 ans

Devis Chambersign/Adullact : certificat cle USB : 324 € TTC pour 3 ans

Abonnement transferts : 250 € TTC/an sans engagement

Le conseil municipal autorise la commune à recourir à la transmission des actes par voie électronique, et autorise le maire à signer un contrat avec un opérateur de télétransmission et à signer la convention avec la Sous-Préfecture. (Vote 15/15)

Article 5- Bail de location Mme SOK-DARDE et M. PEYTAVIT

Nous venons seulement de recevoir la cession de fonds de commerce de Mme SOK-DARDE à M. PEYTAVIT qui a eu lieu en juillet 2020.

Quelques problèmes ont été relevés:

- Les titres de loyer ont été émis au nom de SOK-DARDE jusqu'en décembre 2020.
- Il est constaté une erreur sur le loyer appelé depuis le début du bail en 2018. Le montant indiqué sur le bail est Hors taxe, mais les loyers appelés l'ont été TTC
- Il n'y a pas eu de révision de loyer SOK DARDE du 15/10/19 au 31/07/20

Afin de régulariser ce dossier, voici les propositions :

- Annuler les titres émis au nom de SOK DARDE Tumd'août à décembre. Pour cela, une Décision Modificative doit être prise : affecter 1000 € au compte 673 (annulation de titres sur exercice antérieur) du compte 6232.
- Ne pas réclamer de rappel sur les loyers à Mme SOK DARDE et M. PEYTAVIT qui auraient dus être émis 200 € HT au lieu d'être émis 200 € TTC pour la période du 15/10/2018 au 15/10/2020

- Ne pas réclamer la révision du loyer à Mme SOK DARDE pour la période du 15/10/2019 au 31/07/2020
- Acter que le dépôt de garantie sera remboursé au dernier cessionnaire
- Dans le bail, il n'est pas précisé si la caution de 200 € est HT ou TTC. Elle a été encaissée pour 200 € TTC. Il est proposé de prendre une délibération dans ce sens.

Le conseil accepte, à l'unanimité, les propositions présentées afin de régulariser ce dossier. (Vote 15/15)

Article 6- Baux de location – Budget Local commercial

Lors des cessions de bail des locaux commerciaux, les repreneurs remboursent directement la caution au cédant.

Il est demandé au conseil d'acter dans une délibération que le dépôt de garantie remis au bailleur sera remboursé au dernier cessionnaire pour les locaux commerciaux.

Le Conseil municipal acte, à l'unanimité, que le dépôt de garantie remis au bailleur sera remboursé au dernier cessionnaire pour les locaux commerciaux.

Article 7- Budget annexe Camping – salle des fêtes : décision modificative

Afin d'équilibrer le budget camping – salle des fêtes qui présente un déséquilibre en investissement de 10849.48 € (dû à l'achat du bloc sanitaire), il convient de prendre une décision modificative.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les Décisions Modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL : Décision Modificative n°1				
Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65	6553	- 10 849.48 €	
Fonctionnement	65	657363	10 849.48 €	
BUDGET ANNEXE « Camping – Salle des fêtes » n°1				
Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	74	74741		10 849.48 €
Fonctionnement	023	023	10 849.48 €	
Investissement	021	021		10 849.48 €

Article 8- Travaux

➤ Problèmes électriques

M. Dupont a rencontré le SDEC concernant des problèmes électriques allant de la Vallée verte à la Mairie.

Le SDEC propose l'effacement du réseau de la rue de Gilles, une étude avait déjà été réalisée il y a quelques années.

➤ **Problème d'inondation**

Un problème d'inondation, en cas de forte pluie, a été constaté chemin des Guelinets et à La Couture à Vaubadon. M. Dupont a rencontré Erick Dorand, Vice-Président voirie Intercom Isigny Omaha, afin d'apporter une solution. Un devis va être réalisé dans le but de remédier à ce problème.

➤ **Arrêts de bus**

L'arrêt de bus en bois a été retiré car il représentait un danger en raison des travaux du nouveau lotissement rue du Sapin.

En lien avec le Département, et pour des raisons de sécurité, les arrêts de bus vont être déplacés au niveau de la caserne des Pompiers. En effet, l'actuel abri bus, rue du Sapin, est situé dans le carrefour.

Kéolis prend en charge financièrement le déplacement de l'arrêt de bus existant. Le second sera à la charge de la Collectivité avec une partie financée par la publicité.

➤ **Acquisition matériel**

M. Dupont fait part de plusieurs devis concernant l'acquisition d'un tracteur avec chargeur, godet griffe, palette, balayeuse, benne 3 points et tondeuse arrière attelée.

- **Entreprise Bellami** : 79447 € TTC marque KUBOTA

77 053€ TTC marque KIOTI

- **Entreprise Jamotte** : 65240 € TTC marque KUBOTA avec 4 chevaux de moins

L'objectif de cet achat est de faire diminuer le coût d'entretien actuellement effectué par la BACER (19000€/an pour une trentaine de passages).

L'achat de ce tracteur se fera en autofinancement, une subvention sera également demandée à l'AESN afin de réduire le coût.

Le conseil municipal donne son accord pour le devis de l'entreprise Jamotte pour un montant de 65240 € TTC. (Vote : Abstention 1 ; Pour 14/15)

➤ **Villes et Villages Fleuris**

Le jury départemental organisera ses visites fin juillet, début août dans les communes non labellisées.

➤ **Place**

La cascade de la place près du parking de l'école maternelle est en panne, le coût de réparation est très élevé. Une réflexion en commission Travaux et Environnement va être menée afin d'utiliser la source d'eau, qui se trouve sous la cascade, pour l'arrosage des végétaux ou pour les exercices du SDIS. De plus, M. Berceau souhaiterait que ce patrimoine soit visible de tous, un architecte a été rencontré à ce sujet.

Les employés communaux travaillent également sur un aménagement avec des tables de pique-nique.

➤ **Lotissement rue du Sapin**

Trois rues doivent être nommées dans le lotissement rue du Sapin.

Il est proposé que la rue principale soit nommée « rue Charles Norman Shay »

Le conseil accepte à l'unanimité que la rue principale soit nommée « rue Charles Norman Shay »

Il est proposé que la rue perpendiculaire soit nommée « rue Suzanne Mauduit », il s'agit de l'ancienne propriétaire du terrain.

Le conseil accepte à l'unanimité que la rue principale soit nommée « rue Suzanne Mauduit »

Il est proposé de nommer le square « square du chêne » en relation avec le chêne qui a été sauvé.

Le conseil accepte que le square soit nommé « square du chêne » (Vote : 10 Pour, 2 Abstentions, 4 contre)

Article 9- Questions diverses

- **Associations :**

Le Forum des Associations sera organisé le 11 septembre au gymnase avec démonstrations l'après-midi. Une vente de gâteaux et une buvette seront organisées, tous les bénéfices seront reversés au Téléthon. Un flyer sera fait et diffusé par nos moyens de communications habituels.

- **Journée éco citoyenne :**

Une matinée ramassage des déchets est organisée le 10 juillet de 9h00 à 12h00, suivie d'un apéro partagé.

- **Cirque :**

Des créneaux sont encore disponibles principalement le matin, ceux de l'après-midi sont quasiment tous réservés.

- **Fibre :**

La fibre est accessible sur la commune, il convient de contacter son fournisseur d'accès internet pour le raccordement.

M. Montéléon demande si le conseil municipal souhaite installer la fibre à la mairie et à la poste, M. le Maire donne son accord.

- **Notaire :**

M. Berceau et M. Pesquerel se rendront chez le notaire le 16 juillet afin de signer les compromis du lotissement rue du Sapin.

Ces derniers souhaitent rencontrer tous les nouveaux acquéreurs, à chaque rencontre un petit Biardais sera distribué.

- **Lotissement :**

Une convention sera insérée, par la notaire, dans chaque acte de vente concernant le respect des règles de bonnes conduites.

La municipalité n'a plus aucun droit une fois le terrain vendu car il devient terrain privé.

- **Avenant :**
M. Dupont va prendre contact avec GEOMAT et Mme Brioux Marie de la TECAM afin d'effectuer un avenant pour la Gestion des Déchets.
- **Information :**
A la demande de riverains du bief, M. Montéléon évoque les problèmes de débit et d'envasement de la retenue d'eau du moulin de la Drôme. Une réflexion sera menée conjointement avec la compétence Gemapi de l'Intercom.
- **Petites Villes de Demain :**
Deux cheffes de projets ont été recrutées, elles commenceront dès la rentrée.
- **Urbanisme :**
Deux permis de construire ont été accordés, avec sortie rue du Moulin. Il avait été spécifié par le Maire qu'aucun accès rue du Moulin ne serait accordé. Toutefois c'est le certificat d'urbanisme qui fait foi.
- **Eclairage Vaubadon :**
Tous les candélabres restent allumés dans la rue principale dans l'attente d'un devis du SDEC pour modifier les armoires afin de conserver l'éclairage de 4 candélabres au niveau du virage du Valbadon pour limiter les risques d'accident.
- **Piste cyclable :**
Les bordures de la piste cyclable commencent à s'effriter. Le chantier a été livré sans réserve, M. Dupont a contacté le Département qui envisage d'effectuer un rabotage en 2022.
Une constatation de l'évolution sera faite avant toute intervention.
Le positionnement d'une jardinière sur la piste cyclable serait jugé dangereux car elle oblige les enfants à se décaler. M. Berceau se rendra sur place.
- **Brocante :**
La brocante organisée par les pompiers de Balleroy se déroulera le 29 août.

Le prochain conseil municipal est fixé le 09 septembre 2021 à Balleroy.

Fin de la séance 23h18.